

Service des affaires sociales, familiales et du logement

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales, familiales et du logement, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », est composé de l'effectif suivant, au 31 décembre 2017 :

- 1 Chef de service à 100 % ;
- 1 Adjoint au Chef du service à 100 % ;
- 2 assistantes à 90 % et 60 % ;
- 1 coordinatrice accueil familial de jour à 60 % ;
- 1 collaboratrice administrative à 80 % ;
- Jardin d'enfants « Les Mouflets » :
1 Directrice à 55 % et 2 éducatrices (1.25 EPT) ;
- CVE « Les Petits Loups » :
1 Directeur à 100 %, 6 éducatrices et une intendante (5.1 EPT) ;
- CVE « Domino » :
1 Directrice à 100 %, 1 collaboratrice administrative à 80 %, 23 éducateurs (trices) à divers taux partiels, pour un total de 16.2 EPT.

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
Préavis dans les dossiers de ventes d'appartements loués (Loi concernant l'aliénation d'appartements loués – LAAL) et dans ceux qui concernent les travaux dans les logements loués soumis à la Loi sur la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation (LDTR).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).

- Aînés (sortie annuelle, jubilaires).
- Soutien aux activités de l'Association des 55+ d'Ecublens.
- Office du travail.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).
- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

Cette année, les activités du Service ont été marquées par quelques événements qu'il vaut la peine de relever :

En premier lieu, et ce depuis le 1^{er} janvier, un nouveau subside destiné à aider les familles de notre Commune est délivré. Ces dernières peuvent bénéficier, pour les enfants jusqu'à 20 ans qui fréquentent le gymnase ou une école professionnelle (1^{ère} formation uniquement), d'une participation communale à l'achat d'un abonnement aux transports publics jusqu'à concurrence du tarif Mobilis pour deux zones.

Dans le domaine de la prévention et de la santé, c'est avec une immense satisfaction, voire avec fierté, qu'Ecublens s'est vue attribuer le label de « Commune en Santé ». Sa remise a fait l'objet d'une journée festive, le 26 août, qui a mêlé conférences et activités diverses pour tous.



Ce label a ceci de particulier qu'il ne reconnaît pas seulement les actions mises en place par les Autorités, mais valorise égale-

ment les activités développées par les associations et la population. Les opérations soutenues ou organisées par le Service sous l'égide d'« Ecublens en santé » y contribuent pleinement.

En ce qui concerne le logement, un grand pas a été franchi dans le soutien aux personnes se trouvant en situations difficiles. En effet, l'ensemble des communes du District, à l'initiative de la Conférence des Municipaux et Responsables des affaires sociales de l'Ouest lausannois, a accepté de créer une structure destinée à gérer cette problématique. Bien que le Service soit déjà actif dans ce domaine, en collaboration avec le Centre social régional, ses moyens ne lui permettent pas de suivre de manière optimale les dossiers. Cette structure, antenne de la Fondation Apollo, déjà bien implantée dans le Canton, devrait apporter les compétences nécessaires et attendues par tous dans ce domaine. Elle devrait installer ses locaux à Renens et démarrer ses activités dans le courant du printemps 2018.

Enfin, dans le domaine de l'accueil de jour des enfants et du réseau AJESOL, en constante croissance et dont le Service assure l'administration générale, le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion a nécessité un énorme investissement des collaborateurs durant la deuxième partie de l'année afin d'être opérationnel début 2018.

Ces quelques événements montrent bien la diversité des activités qui animent tout au long de l'année les journées du Service.

Perspectives

Les projets suivants se poursuivront ou seront finalisés en 2018 :

- Une révision partielle du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD » s'avère nécessaire afin de préciser certains éléments au vu des situations rencontrées dans la pratique.
- L'opportunité de la création d'un lieu de rencontre pour les familles avec jeunes enfants de type « Maison verte », sur le modèle de celles créées par Françoise Dolto, reste d'actualité.

- En lien avec le label « Commune en santé », le Service poursuivra ses actions liées à la prévention.
- Dans le cadre de l'AJESOL, la gestion du réseau avec le nouveau logiciel occasionnera encore un surcroît de travail pendant les premiers mois de l'année.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Subsides pour dépenses particulières

Le nouveau barème des subsides communaux accordés à la demande des parents d'Ecublens pour des frais liés à leur(s) enfant(s) est entré en vigueur au 1^{er} août 2016. Le subside aux frais de transport est quant à lui entré en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

Traitement d'orthodontie

Une participation au financement pour traitement orthodontique a été octroyée en 2017.

Conservatoires et écoles de musique

Sur les quatre demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique déposées, trois ont été accordées.

Camps d'hiver – Ecole à la montagne

Sur les dix demandes de participation au financement des camps d'hiver ou école à la montagne déposées, six ont été accordées.

Traitements dentaires

Sur les trois demandes de participation au financement d'un traitement dentaire déposées, deux ont été accordées.

Transports

Sur les seize demandes de participation au financement d'un titre de transport déposées, onze ont été accordées.

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.-, deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2017

353 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 228 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 3'420 bons de repas distribués).

Pour le 2^e semestre 2017

344 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 211 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'165 bons de repas distribués).

4'255 bons ont été utilisés dans les restaurants d'Ecublens et 2'325 à Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 340 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 20'400.-.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 18 familles ou personnes ont sollicité une aide financière ; 14 d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- soit des aides pour des frais d'obsèques ;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé, et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), il a pu être remis à 13 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons a été octroyée à 57 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 30'000.-.

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Destiny
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- AVIVO
- Centre social protestant
- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Connaissance 3
- Entraide familiale de Renens et environs
- Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 76'291.60

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la Directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'305 bons (2'345 en 2016), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Rouleaux de 10 sacs distribués
Naissances	104	520
Enfants 1 an	109	545
Enfants 2 ans	91	455
Enfants 3 ans	96	480
Causes médicales ¹	61	305
Total	461	2'305

¹ sur présentation d'une attestation médicale

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir (pédicure, coiffeur, etc.) – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.70 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour deux zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, puis détermine si le transport assisté est pertinent et quel service (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

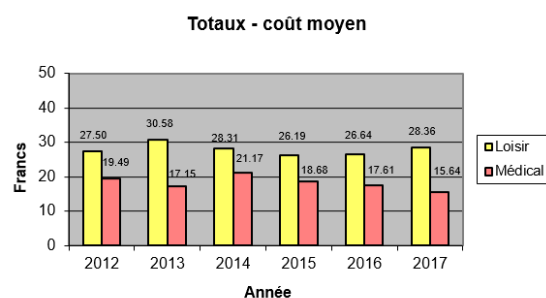
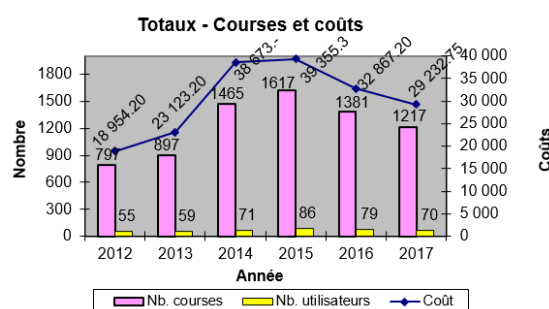
La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations a légèrement diminué. En 2017, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 70, soit une diminution d'environ 11.40 % par rapport à l'année précédente.

Le nombre de courses a également connu une légère baisse. A fin 2017, on comptabilisait 1'217 déplacements, contre 1'381 en 2016, soit une diminution de 11.90 %.

	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2017	70	1'217	24.02
2016	79	1'381	23.80
2015	86	1'617	24.35
2014	71	1'465	26.40
2013	59	897	25.78

La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, est de Fr. 24.02 pour l'année écoulée.

Et encore sous forme de graphiques :



AINES

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2017 :

- 22 nonagénaires (14 à domicile et 8 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 x 101^e, 1 x 102^e et 1 x 103^e.

Sortie des aînés

C'est par des températures caniculaires (+ 30 C°) que 470 aînés ont vogué sur les eaux du Léman pour la traditionnelle sortie qui leur est dédiée chaque année.

Après le repas pris à bord du bateau « Lausanne », celui-ci a fait escale au port d'Yvoire. Avec ses vieilles pierres, magnifiques décorations florales et boutiques artisanales, Yvoire a su charmer ses visiteurs.



Association 55+ d'Ecublens

Pour sa première année complète d'activité, l'association des 55+ d'Ecublens a poursuivi les ajustements nécessaires à son bon fonctionnement.

Forte d'une quinzaine d'activités différentes, le dynamisme de l'association ne faiblit pas et reste un bel exemple de réussite d'un projet « Quartier solidaire » abouti pour Pro Senectute. Pro Senectute reste d'ailleurs présent, au même titre que d'autres entités, dans le cadre du groupe « partenaires » qui a succédé au groupe « ressources » de « Quartier solidaire ».

Outre le support financier communal indispensable au bon déroulement et à l'accessibilité des activités, les « 55+ » peuvent également compter sur le soutien logistique du Service des affaires sociales, pour l'impression des documents, et du Greffe, pour la tenue du site internet.

PREVENTION

Plan canicule cantonal

114 personnes répondaient aux critères de « personne vulnérable » en cas de déclenchement du plan canicule, à savoir : 80 ans

et plus, vivant seul et ne bénéficiant pas de visite du CMS. Seules 50 personnes ont répondu favorablement au passage à leur domicile d'un pompier, samaritain, en cas de températures caniculaires.

Ecublens en Santé – Commune en Santé

Organisation de conférences dans le cadre d'Ecublens en Santé (3 en 2017), avec pour thèmes :

- La bouche de nos enfants : un trésor à sauvegarder ;
- Dormir mal, ce n'est pas normal ! ;
- Comment détecter les problèmes visuels chez les tout-petits ... et pourquoi c'est important.

En sus, le 26 août 2017 a été organisée la journée de remise du label « Commune en Santé » avec stands conseils et prévention, initiations sportives tout public, conférences, démonstrations de gym et danses, animations pour enfants.



LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les logements et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2017 se présentent comme suit :

Logements vacants

Au 1^{er} juin 2017, 22 logements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 15 en 2016).

Pièces	Appartements	
1 ou ½	6	location
2 ou 2 ½	8	location
3 ou 3 ½	6	location
4 ou 4 ½	2	location

A titre d'information, voici les données concernant trois communes voisines :

Bussigny

48 logements étaient disponibles en 2017 (10 en 2016).

Chavannes-près-Renens

21 logements étaient disponibles en 2017 (13 en 2016).

Lausanne

367 logements étaient disponibles en 2017 (356 en 2016).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2017 est de 0.9 % (0.8 % en 2016). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2015, attribue 5'522 logements à la Commune d'Ecublens.

Locaux industriels vacants (location)

Surface totale	Nbre	Type
2'927 m ²	10	Bureau, cabinet médical
375 m ²	3	Magasin, local de vente
1'218 m ²	5	Dépôt, entrepôt, hangar

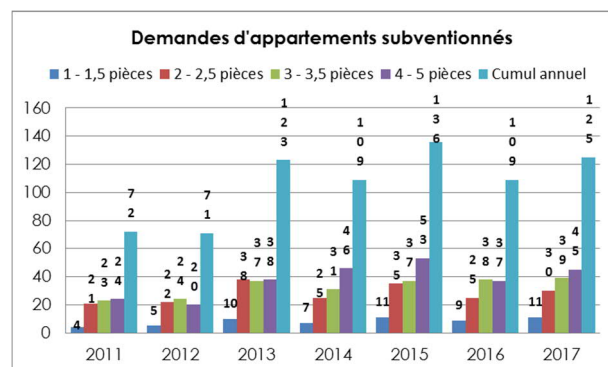
Soit 18 locaux disponibles d'une surface totale d'environ 4'520 m².

Appartements subventionnés ou propriété de la Commune

Le détail des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	11
2 ou 2,5 pièces	30
3 ou 3,5 pièces	39
4 et 5 pièces	45
Total	125
	====

Ci-dessous, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2011.



Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements
- Rue du Villars 11 : 3 appartements *

* pour des raisons de configuration des appartements, ce bâtiment devrait être retiré.

Une révision des conditions d'occupation et des conditions financières des locataires est opérée chaque année.

Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR)

Afin de lutter contre la pénurie de logements et maintenir des loyers accessibles, les travaux tels que mentionnés dans l'intitulé de la LDTR sont soumis à autorisation, pour autant qu'ils soient d'une certaine importance. Ainsi, en sus de la mise à l'enquête légale, la Municipalité est invitée à se prononcer sur l'opportunité des travaux envisagés.

Pour ce faire, la Municipalité se base sur une enquête du Service des affaires sociales qui établit la réelle nécessité d'effectuer les travaux, ainsi que les éventuelles conséquences pour les locataires. Le rapport technique du Canton, ainsi qu'une visite des bâtiments en compagnie de la Police des constructions et du Canton, permet souvent de lever les incertitudes et de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts des locataires.

Cette année, ce sont 4 demandes qui ont été déposées. Mais, au vu de l'ancienneté du parc locatif sur notre Commune, il est probable qu'une forte progression de ces demandes soit constatée à l'avenir.

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Six ordonnances d'expulsions nous sont parvenues en 2017. Deux procédures d'expulsions forcées ont été menées à terme en 2017, mais seule une a donné lieu à un dépôt au garde-meubles.

Au 31 décembre 2017, trois lots demeureraient entreposés au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

TRAVAIL – CHOMAGE

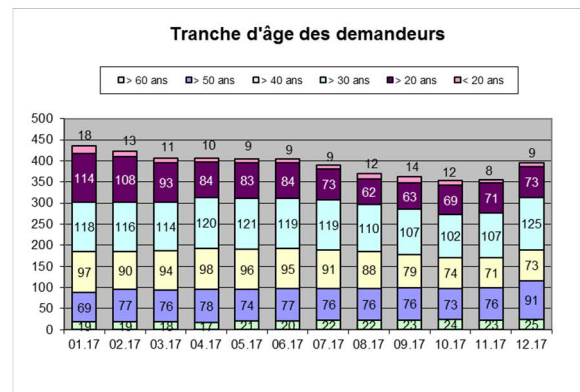
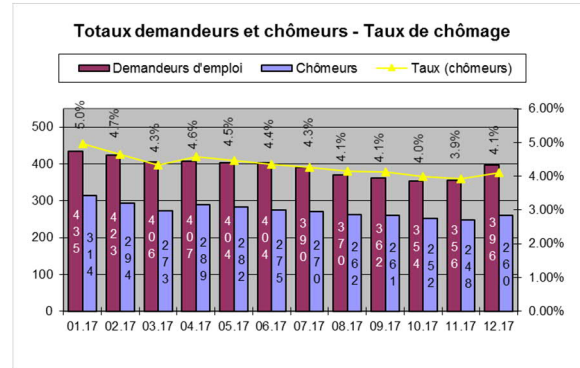
Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi ³ au 31 décembre 2016 : 416
- Nombre de demandeurs d'emploi ³ au 31 décembre 2017 : 396



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), quelques postes peuvent être mis à disposition, notamment dans les Services des bâtiments, des travaux et dans les structures d'accueil parascolaire. En 2017, un poste d'éducateur auxiliaire a été créé à l'APEMS. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail.

AUTRES TACHES

Conférence des Municipaux et responsables des Affaires sociales de l'Ouest

Ces rencontres (4 en 2017) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une

série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- revenu d'insertion ;
- logements sociaux et logements d'urgence – projet Apollo ;
- réseaux d'accueil de jour des enfants ;
- transport des personnes à mobilité réduite ;
- prévention de l'endettement et soutien au désendettement ;
- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) ;
- plan canicule ;
- soutien aux chômeurs ;
- demandes de soutien d'associations régionales.

La Conférence a invité le Bureau régional d'information et d'orientation (BRIO) afin de se présenter, ainsi que la Directrice du Bureau SDOL pour une présentation sur la croissance de la population du District.

Administration de l'AJESOL

Cette prestation au profit de l'Association qui gère le réseau d'accueil de jour des enfants pour les Communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice est une des activités importantes du Service. Il en est d'ailleurs fait allusion dans le préambule.

L'AJESOL fait toutefois l'objet d'un rapport séparé.

Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales,
familiales et du logement

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil de jour des enfants

CVE « LES PETITS LOUPS »

En 2017, le CVE a été labélisé « Youp là bouge ». Le groupe des moyens organise le jeudi après-midi une sortie en forêt où les enfants apprennent divers jeux d'équilibre,

construisent une cabane et font du tri pour apprendre à ne pas jeter des objets n'importe où. Grâce à la labélisation, les trotteurs ont pu bénéficier du matériel Quadro pour améliorer leur parcours de motricité. Quant aux bébés, ils profitent de la terrasse avec le nouveau matériel Quadro.

Une collaboration étroite entre les Directions du CVE Domino et CVE Les Petits Loups a commencé cette année.

Nous avons pu remarquer une augmentation des problèmes au niveau du milieu familial, ainsi qu'un accroissement d'enfants à besoin spécifique (logopédie, ergothérapeute, pédopsychiatrie, suivis réseaux).

Sortie d'été – Divers groupes

Le 6 juillet, les bébés sont allés à Dorigny en métro pour profiter de la plage et du lac.



Le 22 juin, les trotteurs ont pris le bateau jusqu'à Vevey. Vu les températures clémentes, ils ont pu se rafraîchir dans une grande fontaine.

Le 4 juillet, les moyens ont visité le zoo de Servion et ont pu admirer de nombreux animaux sauvages, sans oublier de se dépenser à la fameuse place de jeu.

La traditionnelle soirée pyjama des futurs écoliers a débuté par un repas festif avec au menu : pizza, sirop et glace pour le dessert, suivi d'une chasse au trésor pour bien digérer. Le lendemain, les enfants et le personnel ont accueilli les parents pour un petit-déjeuner canadien.

Le personnel s'est investi pleinement pour la fête de l'été avec son château gonflable.

Les enfants ont beaucoup joué au jardin durant la belle saison. Des piscines gonflables ont été mises à leur disposition.

Suite à la venue du cirque Knie, les moyens ont visité la ménagerie et fait un tour en poney.

Sorties d'hiver

Le 1^{er} décembre, le groupe des trotteurs est allé à Aquatis. Les enfants ont pu apprécier les nombreux poissons et rampants.



Le 7 décembre, l'équipe éducative du groupe des moyens est partie aux Rochers-de-Naye. Les enfants sont rentrés de cet endroit féérique certes fatigués mais avec un grand sourire aux lèvres.

L'année 2017 a été clôturée par le traditionnel thé de Noël offert aux parents, accompagné des biscuits préparés par les enfants.

Grégoire Gétaz,
Directeur CVE Les Petits Loups

CVE « DOMINO »

En janvier 2017, nous avons vécu une évacuation réelle du bâtiment. Toutes les équipes ont bien su gérer la situation. Suite à cette évacuation, le CVE a dû être fermé un jour.

En novembre 2017, nous avons subi une deuxième évacuation ; les équipes ont aussi très bien géré malgré le flou de la situation.

La Directrice ayant été absente pendant trois mois, le personnel a su se gérer de manière autonome. Le remplacement de la Direction a bien été géré par M. Gétaz et Mme Lobato.

Une collaboration entre les Petits Loups et Domino a débuté en janvier.

Deux éducatrices ont été diplômées de la HES de Lausanne et une a fini sa formation de formatrice praticienne à la HES de Lausanne.

Une apprentie a réussi ses examens et a été engagée au CVE en août dans le groupe des moyens.

L'une de nos remplaçantes sur appel a suivi la formation d'assistante socio-éducative (ASE), par le biais de l'article 32, dans notre structure et a réussi ses examens en août. Elle continue à effectuer des remplacements au CVE.

Nous avons remarqué une augmentation des problèmes au niveau du milieu familial, ainsi qu'un accroissement d'enfants à besoin spécifique (logopédie, ergothérapie, pédopsychiatrie, suivis réseaux).

Garderie

En août, nous avons eu des changements parmi le personnel dans le groupe des moyens.

Nous avons eu deux congés maternité, l'un dans le groupe de la nurserie et l'autre dans le groupe des moyens.

Comme chaque année, le groupe des moyens est parti en camp au mois de juin.

UAPE

L'équipe a organisé une soirée pyjama pour les enfants de la 1P du collège de la Coquerellaz, suivi d'un brunch le lendemain matin avec les parents.

Pour les enfants qui ont quitté l'UAPE, l'équipe a organisé une journée bowling, ainsi qu'un apéro pour les parents.

Depuis la rentrée d'août 2016, l'équipe organise toujours des sorties lors des vacances scolaires pour les 1 et 2P.

Suite à l'ouverture de l'APEMS à la Coquerellaz, nous n'accueillons plus les enfants de ce collège, sauf les 1P pour le mercredi. Les élèves du collège d'Epenex ont ainsi eu la possibilité nouvelle d'être accueillis dans notre UAPE.

Yolande Dallinge,
Directrice CVE Domino

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »

Le jardin d'enfants « Les Mouflets » accueille les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Le jardin d'enfants est ouvert neuf demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit : le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

L'équipe compte trois éducatrices.

Durant l'année scolaire 2016-2017, le jardin d'enfants a accueilli le nombre record de 84 enfants, parmi lesquels 10 % ont bénéficié d'un suivi spécifique (service éducatif itinérant, logopédiste, ergothérapeute).

Un enfant trisomique a été accueilli jusqu'à son entrée à l'école de la Fondation Vermand. L'équipe éducative est de plus en plus sollicitée à collaborer avec différents professionnels en les accueillant au Jardin d'enfants et en participant aux réseaux.

En juin 2017, le traditionnel pic-nic au refuge d'Ecublens a été offert aux futurs écoliers.



Speranza Carro,
Directrice Jardin d'enfants Les Mouflets

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Situation des accueillantes en 2017

Accueillantes au 31.12.2017	45
• Ecublens	25

• Chavannes-près-Renens	18
• Saint-Sulpice	2

Cessation d'activité du 01.01.2017 au 31.12.2017

• Ecublens	4
• Chavannes-près-Renens	0
• Saint-Sulpice	0

Accueillantes agréées en 2017

• Ecublens	2
• Chavannes-près-Renens	2
• Saint-Sulpice	0

En 2017, nous avons reçu 14 candidatures pour les accueillantes familiales.

- 4 obtiennent leur agrément.
- 1 évaluation en cours.
- 1 renoncement après avoir eu connaissance des conditions salariales et sociales.
- 2 refus (critères de sélection pas remplis).
- 6 dossiers en cours de procédure.

Offre en places d'accueil 2017

Placements 2017	Ecublens	Chavannes-près-Renens	St-Sulpice	Total
Nombre d'enfants placés durant l'année	27	29	13	69
Résiliations conventions	61	54	7	122
Placements effectifs au 31.12.2017	80	96	10	186
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31.12.2017	11	3	1	15

Le nombre d'enfants placés durant l'année 2017 est de 69. A noter qu'il y a eu 122 modifications de conventions et résiliations. Le nombre des places offertes au 31 décembre 2017, y compris les écoliers, est de 191. En ce qui concerne les heures facturées aux parents, on en dénombre au total 133'681.

La liste centralisée permet une meilleure visibilité et gestion des placements.

Cette année, nous avons reçu 59 parents en entretien. Lors de ces entretiens, les parents fournissent les attestations sur leurs revenus financiers et autres documents nécessaires à l'ouverture du dossier de l'enfant. C'est aussi l'occasion de bien leur expliquer le règlement qui régit l'accueil familial de jour et de les informer sur l'organisation du placement.

Les exigences parentales tendent à croître. Les parents sont inquiets, voire anxieux. Ils se réfèrent de plus en plus aux normes éducatives pratiquées dans les garderies et souvent comparent les deux types d'accueil. De plus, la mixité culturelle et la diversité des familles côtoyées tendent à amplifier les problématiques rencontrées.



Activités et formation

En 2017, nous avons effectué 41 visites au domicile des accueillantes, dont 5 impromptues. Ces visites permettent de vérifier si les conditions d'accueil sont remplies et de s'assurer que les différentes règles sont appliquées afin de garantir une meilleure qualité d'accueil.

L'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers, d'une part avec les parents et, d'autre part avec les accueillantes. Cette disponibilité permet d'être à l'écoute des besoins, de cerner les difficultés rencontrées et, le cas échéant, d'aborder les différentes préoccupations avec les acteurs concernés.

Dans le cadre de l'association de la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour, les accueillantes ont suivi une formation continue sur le thème « La manipulation dans les relations ». Quatre accueillantes ont suivi la formation initiale de 24 heures réparties sur 8 soirées.

Par ailleurs, les prestations suivantes ont été organisées au sein de la structure de coordination :

- Une rencontre annuelle avec une conférence intitulée « sanctionner sans punir », animée par Philippe Beck, formateur d'adultes, médiateur et coach.
- Quatre relais contacts animés par Maryline Authier sur des thèmes spécifiques tels que :
 - les étapes importantes de la création d'un groupe d'appartenance avec des personnes d'âges différents ;
 - s'appuyer sur le contrat pour oser mettre des limites ;
 - le triangle dramatique et le triangle du gagnant selon l'analyse transactionnelle ;
 - s'écouter soi-même et les autres : la base pour communiquer selon le concept de la communication non violente ;
- Un souper annuel au Centre espagnol de Bussigny.

La rémunération-horaire des accueillantes a été augmentée de 5 % grâce à de nouvelles subventions octroyées par la FAJE.

La séance d'information a été reconduite en 2017. C'est l'occasion de rappeler aux accueillantes les règles en vigueur, les modifications survenues en cours d'année, de répondre à leurs interrogations et de les responsabiliser face à leurs obligations. Le but prioritaire est d'améliorer la collaboration et de les sensibiliser à toutes les implications liées à l'accueil d'un enfant, tant au niveau de la qualité d'accueil que de la sécurité.

Un travail considérable de réorganisation s'est poursuivi au sein de l'accueil familial. Son règlement a subi quelques modifications afin de mieux répondre aux réalités rencontrées sur le terrain et dans le but de protéger les accueillantes de certains abus des parents.

L'accueil, en entretien, des parents placés avant le placement de leurs enfants prend une grande place dans l'activité de la coordinatrice. Cette année, la mise en application du nouveau programme informatique Kibe a, de plus, engendré un surcroît de travail important pour toute l'équipe administrative de la structure.

Cette année, nous avons également eu le plaisir d'accueillir une stagiaire dans le cadre de sa formation de Master en sciences pratiques de l'éducation. Un regard nouveau ne peut être que source d'enrichissement et permet d'émettre de nouvelles pistes de réflexion et d'action.

Collaboration – Formation continue

Dans le cadre de l'OAJE, trois rencontres ont été organisées avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sur des problématiques rencontrées au cours de la pratique sont importants, car ils constituent un appui considérable, tant au niveau juridique que par rapport à des questions d'ordre général.

Un entretien avec Mme Véronique Lozet, déléguée de l'OAJE pour l'accueil familial de jour, en présence du Chef de service, M. Serge Nicod, a également eu lieu. L'objectif était de clarifier certains points en lien avec les directives cantonales, en particulier au sujet des autorisations d'accueil (charges et conditions).

La coordinatrice a participé à une séance du Comité directeur de l'Ajesol, afin de présenter les lignes directrices du fonctionnement de la structure, avec l'accent mis sur la procédure d'agrément des nouvelles accueillantes.

Conclusion

Pour terminer, nous tenons à relever l'excellent travail de qualité déployé par les accueillantes familiales. Elles assument une grande responsabilité auprès des enfants accueillis, ce pourquoi certaines d'entre elles aimeraient être mieux reconnues par un soutien financier plus conséquent. Nous les remercions pour leur implication tout au long de l'année.

Maria Gomez
Coordinatrice de l'accueil familial

